Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 22 décembre 2011 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCATION du

CONSEIL COMMUNAL

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24.11.2011

2. Vote d'un douzième provisoire pour janvier 2012

3. Décision de principe expropriation pour cause d'utilité publique

4. Approbation du devis de travaux forestiers n° 416

5. Programme d'actions en matière de logement 2012-2013

6. Programme triennal 2010-2012 - Modification

7. Eclairage public – Plan Air Climat – Mise en lumière de la cuesta - Approbation du cahier des charges modifié

8. Aménagement du Cercle Saint-Gengoulf - Approbation de l'avenant 2012 à la Convention Exécution 2009

Par le Collège,

La Secrétaire, Le Bourgmestre,

R. Struelens R. Lambert